

Groupe technique Fruits à noyau – Sharka Région Occitanie



le 22 mars 2018
LEGTA Carcassonne



SRAL Occitanie
FREDON Occitanie
FEDON 11, FEDON 30, FDGDON66, FDGDON 82

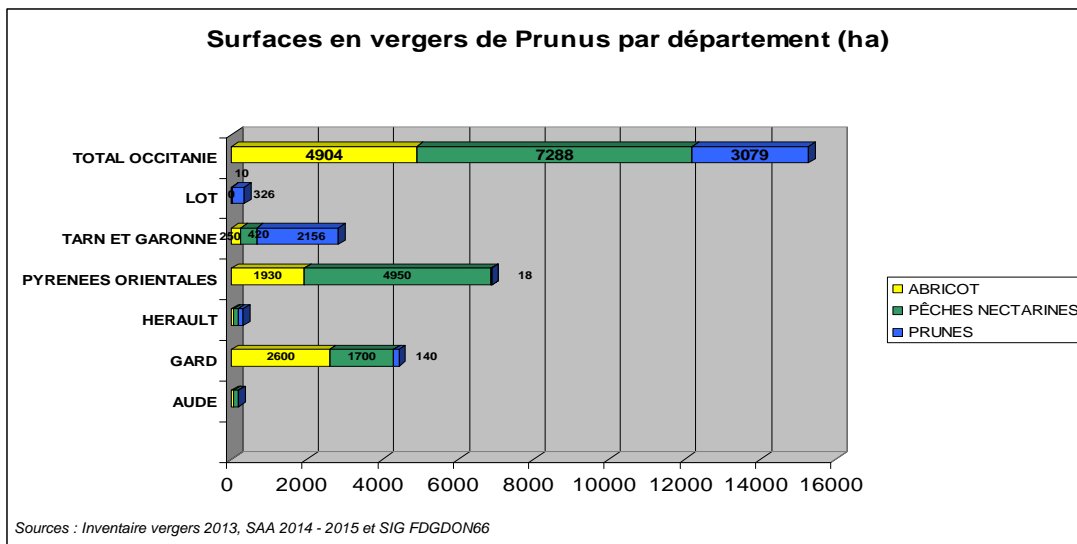


Ordre du jour

- 1) Bilan de la campagne Sharka 2017
- 2) Organisation de la campagne Sharka 2018, et premiers bilans de printemps
- 3) Cadre réglementaire / Sharka – mise à jour de l'arrêté préfectoral Occitanie
- 4) Questions diverses



Une surface régionale en Prunus non négligeable :



Près de 15 300 ha de fruitiers à noyau, répartis principalement sur :

- les **Pyrénées Orientales** : 45 % des surfaces Prunus; 68 % des **pêches-nectarines** d'Occitanie (39% Abr.)
- le **Gard** : 30 % des surfaces Prunus; 53% des **abricots** d'Occitanie (23% pêches-nect.)
- le **Tarn et Garonne** : 19 % des surfaces Prunus; 70% des **pruniers** d'Occitanie



Les prospections Sharka 2017 : fort taux de couverture du territoire régional



Département	PROSPECTIONS SHARKA 2017							
	ABRICOT		PECHES NECT.		PRUNES		TOTAL	
	A sol	A Développé	P sol	P Développé	Pru sol	Pru Développé	Total sol	Total Développé
AUDE	44	44	82	82	0	0	126	126
GARD	1970	2294	2539	3095	37	52	4546	5441
HERAULT	2	3	8	16	36	72	46	91
PYRENEES ORIENTALES	1716	1716	4698	14104	7	7	6421	15827
TARN ET GARONNE	211	414	228	620	2096	4142	2535	5176
LOT	13	26	1	2	59	121	73	149
TOTAL OCCITANIE	3956	4497	7556	17919	2235	4394	13747	26810

Sources : FREDON Occitanie / FEDON - FDGDON

13 747 ha prospectés au sol

(55 % sur pêches – nectarines; 29 % sur abricots; 16% sur prunes)

Près de 90 % des Prunus prospectés

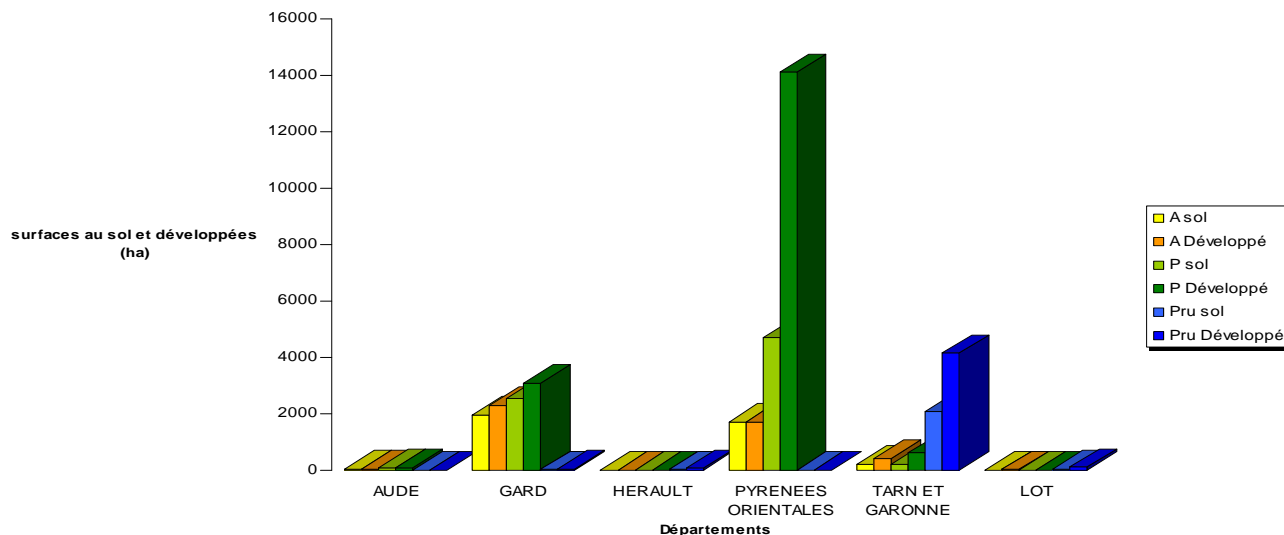
26 810 ha prospectés en comptant les doubles, triples passages



Les prospections Sharka 2017 : typologie par département

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Surfaces prospectées par espèce et par département (ha)



agricult
gouv.fr
alime
gouv.fr

Une attention particulière aux pépinières et à leur environnement :

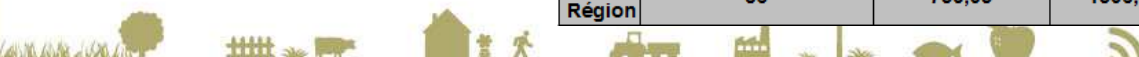
Tous les producteurs de Prunus sensibles à la Sharka ont été inspectés (double passage)

Les environnements de 46 producteurs ont été inspectés dans les 1000 m (753 ha au sol, 1506 ha développés). Hormis le Lot, tous les départements contaminés ont été ciblés.

Ces prospections seront étendues progressivement au Lot, et la Haute Garonne (2018), puis à l'ensemble des départements à échéance 2019.

	Etablissements producteurs contrôlés (Nbre)	Surfaces prospectées dans les 1000 m	
		au sol (ha)	développées (ha)
ARIEGE (09)	7		
AVEYRON (12)	5		
AUDE (11)	7	3,52	7,05
GARD (30)	14	379,97	759,93
HTE GARONNE (31)	11		
GERS (32)	6		
HERAULT (34)	11	45,3	90,6
LOT (46)	5		
HTES PYRENEES (65)	1		
PYR ORIENT (66)	5	237,83	475,66
TARN (81)	5		
TARN ET GARONNE (82)	9	86,43	173,11
Total Région	86	753,05	1506,35

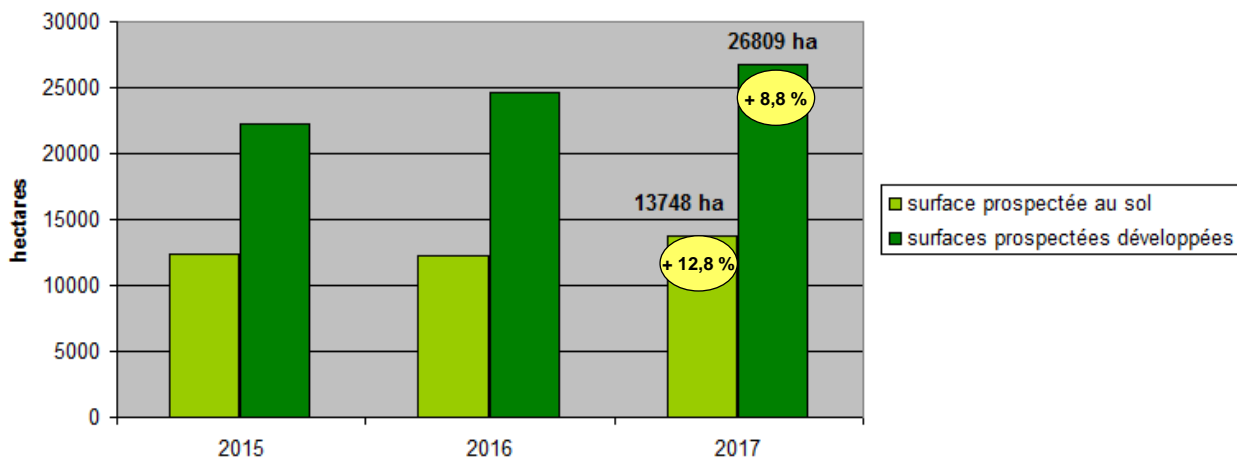
agriculture
gouv.fr
alimentation
gouv.fr



Des prospections Sharka en hausse en Occitanie :

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Evolution des prospections en Occitanie (2015 - 2017)

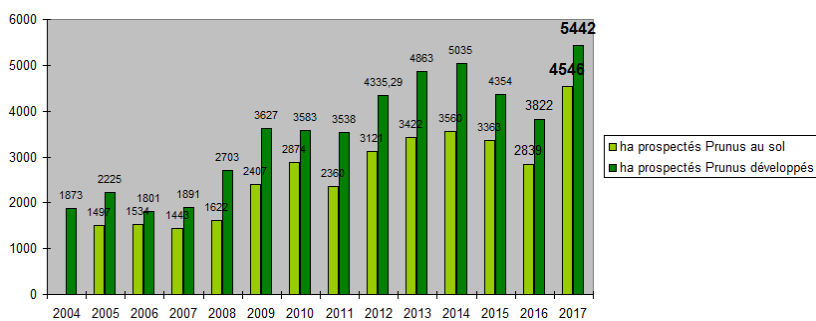


agriculture
gouv.fr
alimentation
gouv.fr



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Evolution des prospections dans le Gard (2004-2017)



Hausse significative dans le Gard

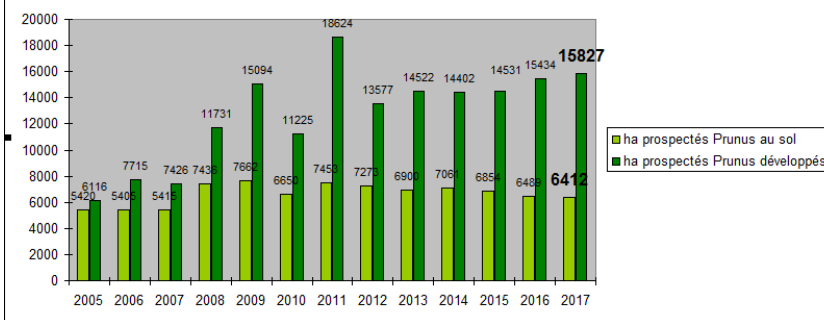
- abricotiers : surface au sol X 2,7 et développée X 2 par rapport à 2016
- pêchers : +23%

couverture du territoire proche de 100%

... et les Pyrénées Orientales

- surface développée

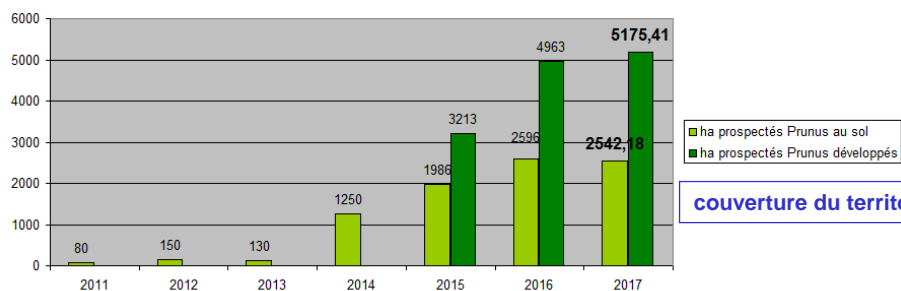
Evolution des prospections dans les Pyrénées Orientales (2004-2017)



agriculture
gouv.fr
alimentation
gouv.fr



Evolution des prospections dans le Tarn et Garonne (2011-2017)



couverture du territoire à 90%

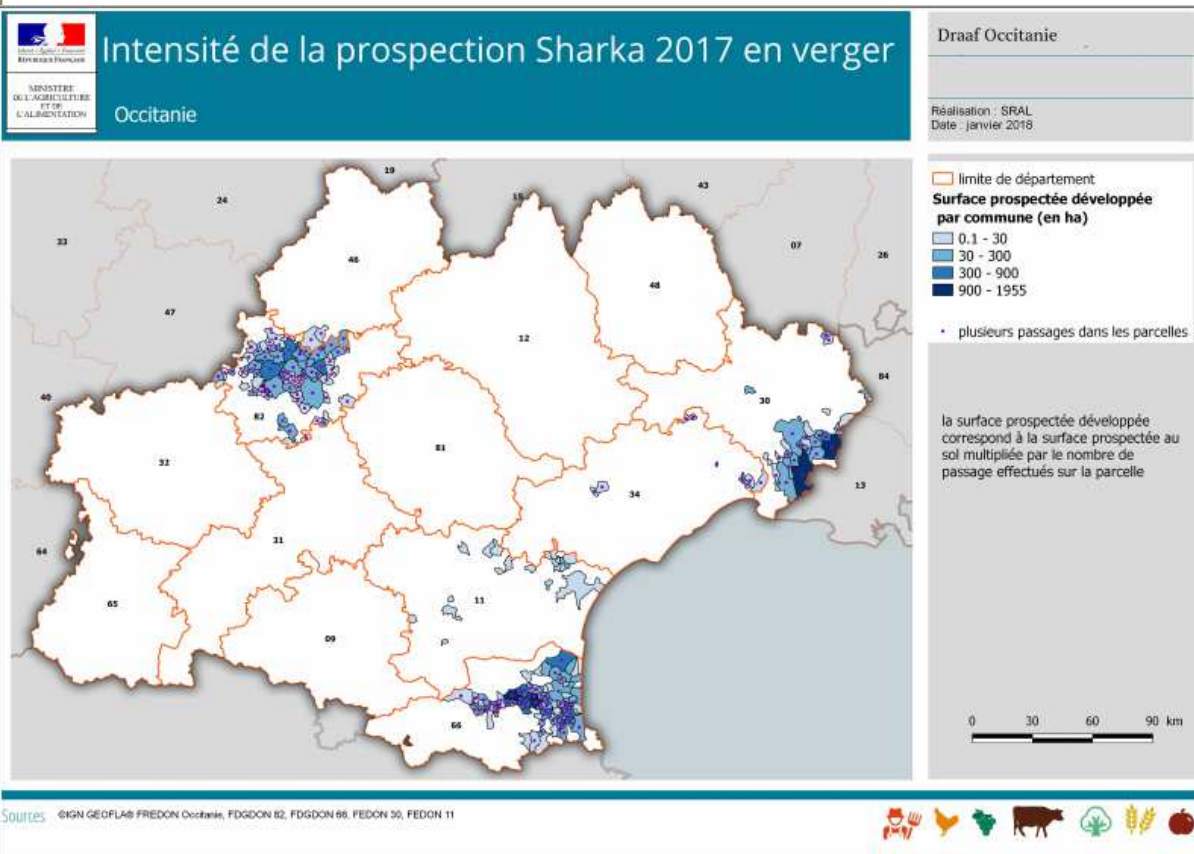
La défaillance de la FREDON Midi Pyrénées en 2017 (arrêt de la structure) n'a pas impacté les prospections dans le Tarn et Garonne et le Lot

- surfaces prospectées équivalentes à 2016, voire en hausse en développé dans le Tarn et Garonne
- poursuite de l'activité de la FDGDON82, encadrée par le SRAL et la FREDON Languedoc-Roussillon.

En revanche, les prospections programmées en zone focale de Haute Garonne ont dû être repoussées à 2018.

Aude (vergers), et Hérault (environnements pépinières) : surfaces prospectées quasi stables

couverture du territoire respectivement à 64% et 15%



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

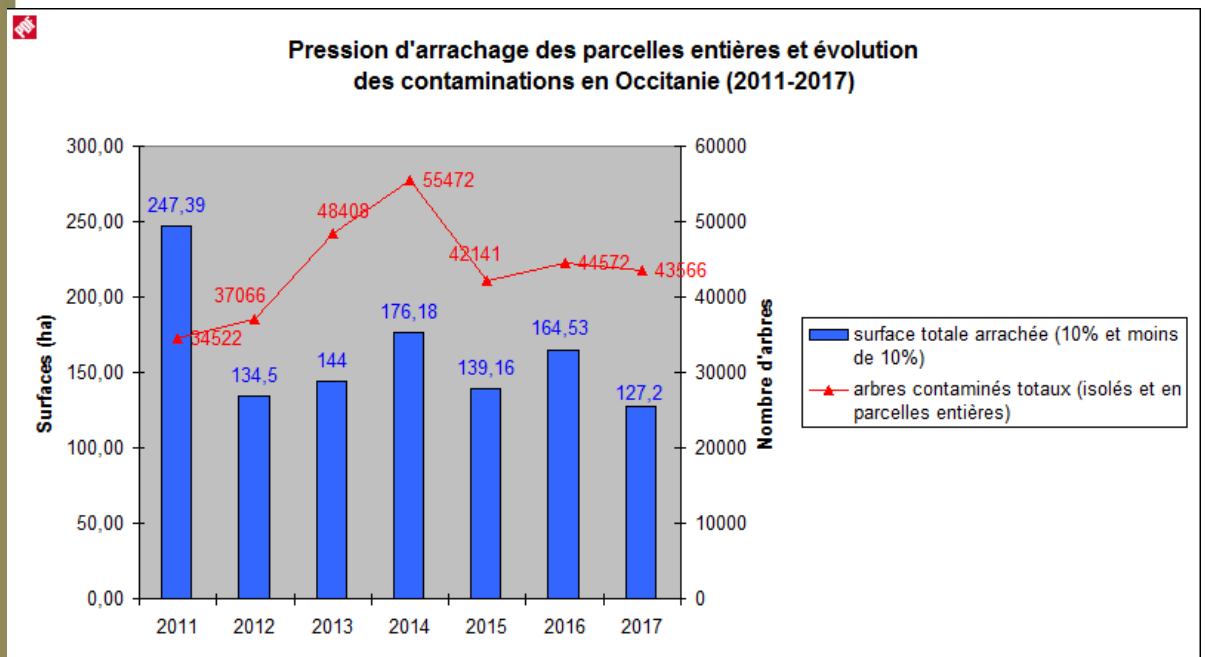
2017

	Surface contaminée (Ha, somme des parcelles touchées en 2017)				Contaminations (Nombre)						Surface arrachée pour cause sharka (ha)
	Pêches	Abricots	Prunes	Total	Pêches	Abricots	Prunes	Total	Total conta isolées (hors parcelles arrachées en totalité)	Total des contaminations en parcelles arrachées	Parcelles > seuil d'arrachage (Ha) : 10%
AUDE (11)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
GARD (30)	222	202	5	429	1 400	155	11	1 566	960	606	3,13
HERAULT (34)	0	0	24	24	0	0	14	14	14	0	0
LOT (46)	0	0	2	2	0	0	9	9	8	1	0,0007
PYRENEES ORIENTALES (66)	1930	8	0	1938	40 365	87	0	40 452	28 500	11 952	119,39
TARN ET GARONNE (82)	12	3	89	105	281	76	1168	1 525	882	643	4,68
TOTAL OCCITANIE	2164	213	120	2497	42 046	318	1 202	43 566	30 364	13 202	127,20

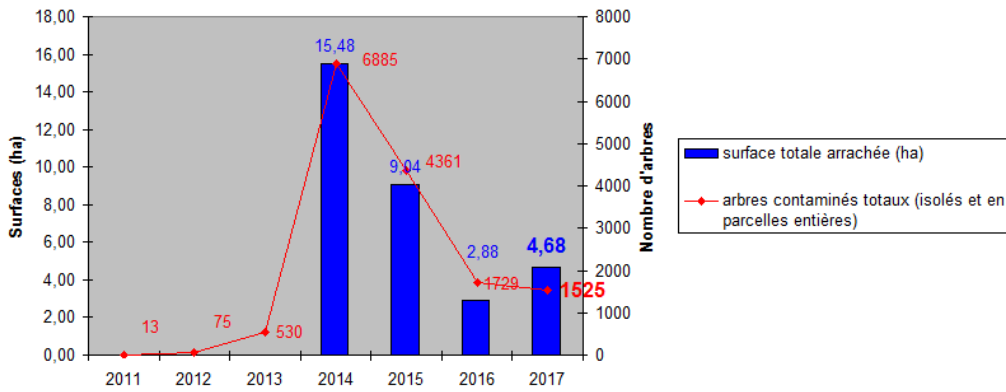
Des contaminations encore très élevées sur la région (de façon hétérogène) mais en légère baisse.

43 566 arbres contaminés (dont 30 364 isolés) – **127,2 ha arrachés** (10%)

- 2,3 % par rapport à 2016 (- 21,5 % par rapport à 2014)



Pression d'arrachage des parcelles entières et évolution des contaminations en Tarn et Garonne (2011 - 2017)



TARN ET GARONNE : baisse des contaminations de 11,8 % entre 2016 et 2017

36 communes - 313 parcelles sont contaminées (104,5 ha soit 4 % de la surface prospectée au sol, contre 226 ha en 2016).
Communes les plus touchées : Cazès – Mondenard, Moissac, Lizac

0,60 arbres contaminés par ha au sol prospecté (0,40 en 2016)

4,7 ha sont arrachés en totalité (à +10% contamination).

Souches M et D

LOT :

1 commune (Belfort du Quercy) – 3 parcelles sont contaminées (1,5 ha).

0,12 arbres contaminés par ha au sol prospecté
7 ares sont arrachés en totalité (à +10% contamination).

Souche D

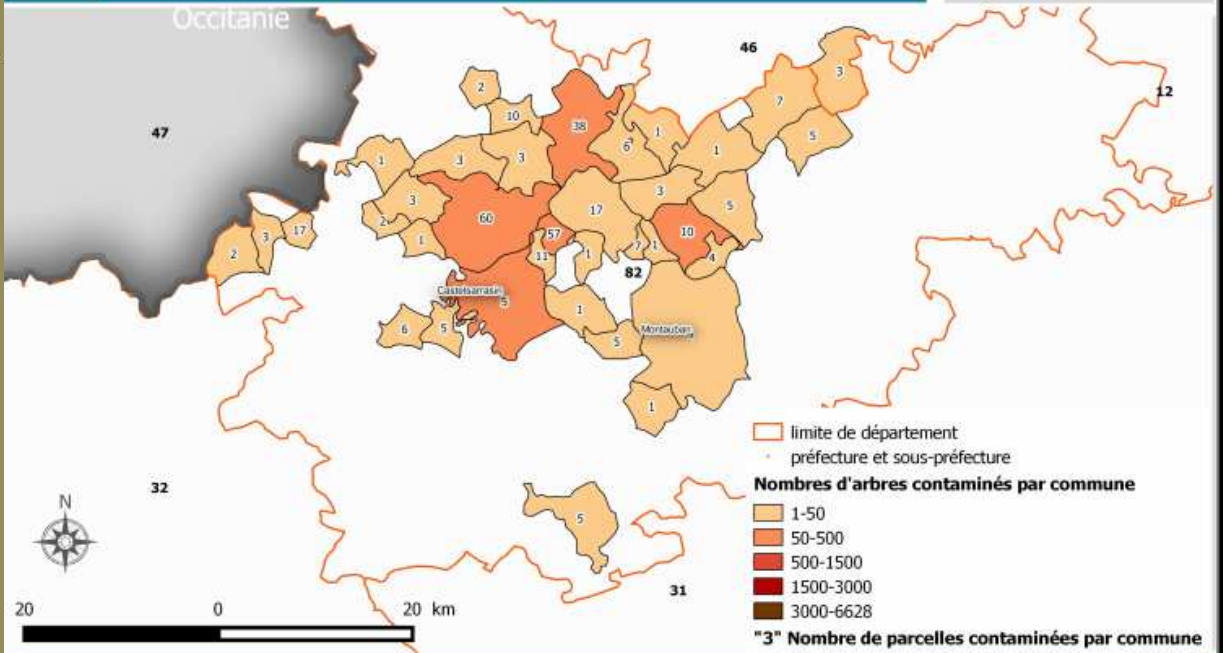
agriculture
gouv.fr
alimentation
gouv.fr



Contaminations Sharka 2017

Tarn-et-Garonne (82) et Lot (46)

Draaf Occitanie
Réalisation : SRAL
Date : janvier 2018

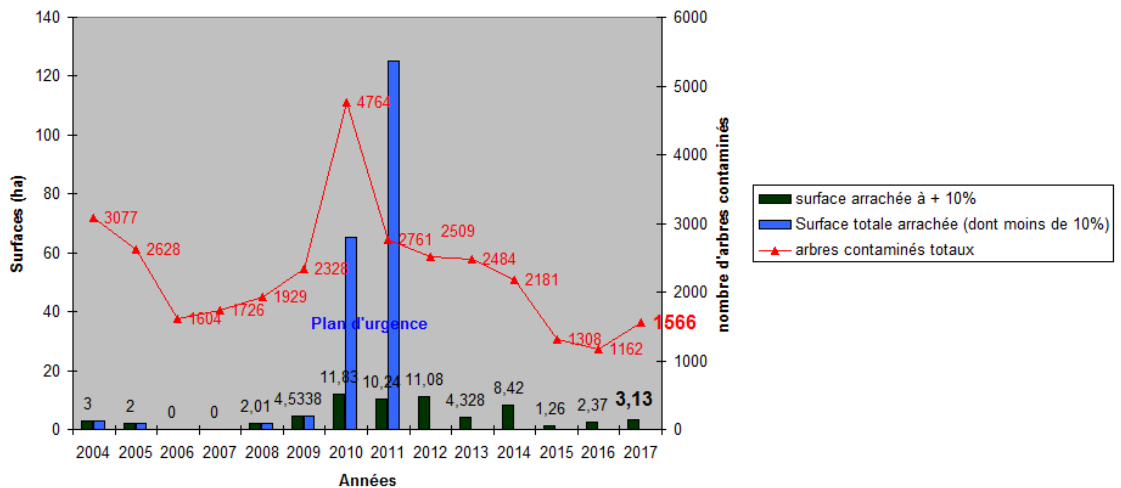


Sources : ©IGN GEOFLA®, FREDON Occitanie, FDGDON 82

agriculture
gouv.fr
alimentation
gouv.fr



Pression d'arrachage et évolution des contaminations Sharka dans le GARD (2004-2017)



Haussé des contaminations en 2017 dans le GARD (+34,8 % par rapport à 2016), essentiellement due à la prospection 2017 de la commune d'Aramon, limitrophe de la région PACA (à l'Est du Rhône) et fortement contaminée (556 arbres contaminés en 2017 pour 3,13 ha arrachés, sur un total de 1566 arbres pour le Gard).

Les autres secteurs gardois sont en baisse de contaminations.

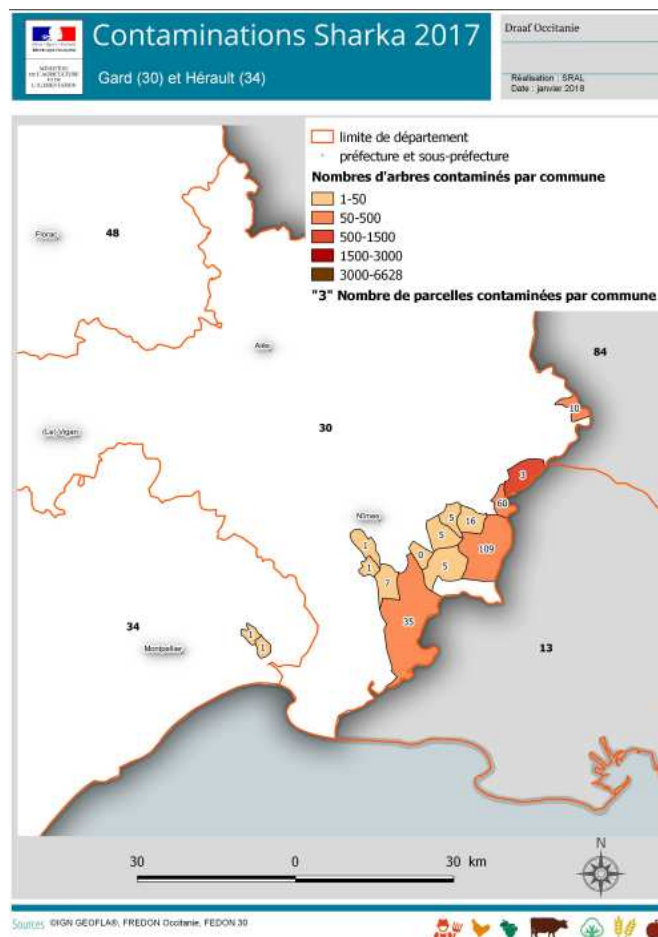
13 communes - 257 parcelles sont contaminées (430 ha, soit 9,5% de la surface prospectée au sol).

Communes les plus touchées : Aramon, Beaucaire, Vallabrègues, Saint Gilles

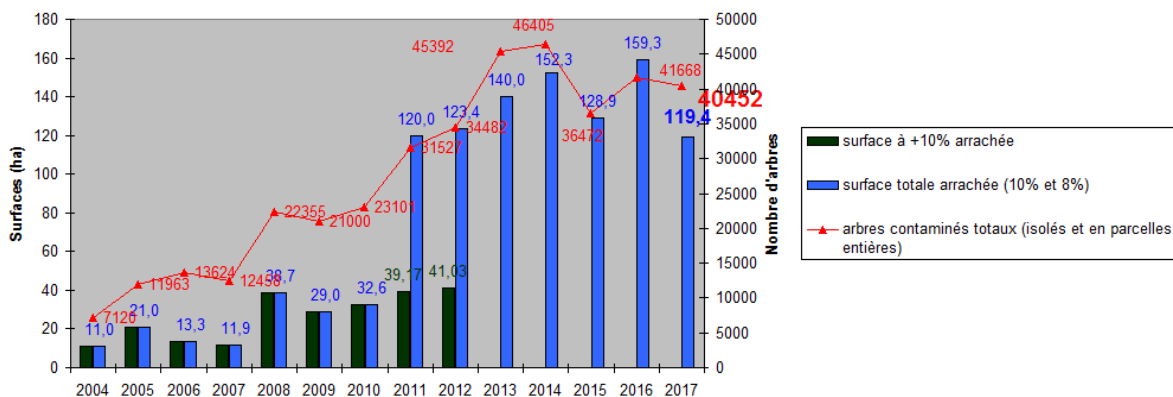
0,34 arbres contaminés par ha au sol prospecté (0,40 en 2016)

3,13 ha sont arrachés en totalité (à +10% contamination).

Souches D, M et Rec



Pression d'arrachage des parcelles entières et évolution des contaminations
dans les PYRENEES ORIENTALES (2004-2017)



Les PYRENEES ORIENTALES totalisent 92,8 % des contaminations en Occitanie.

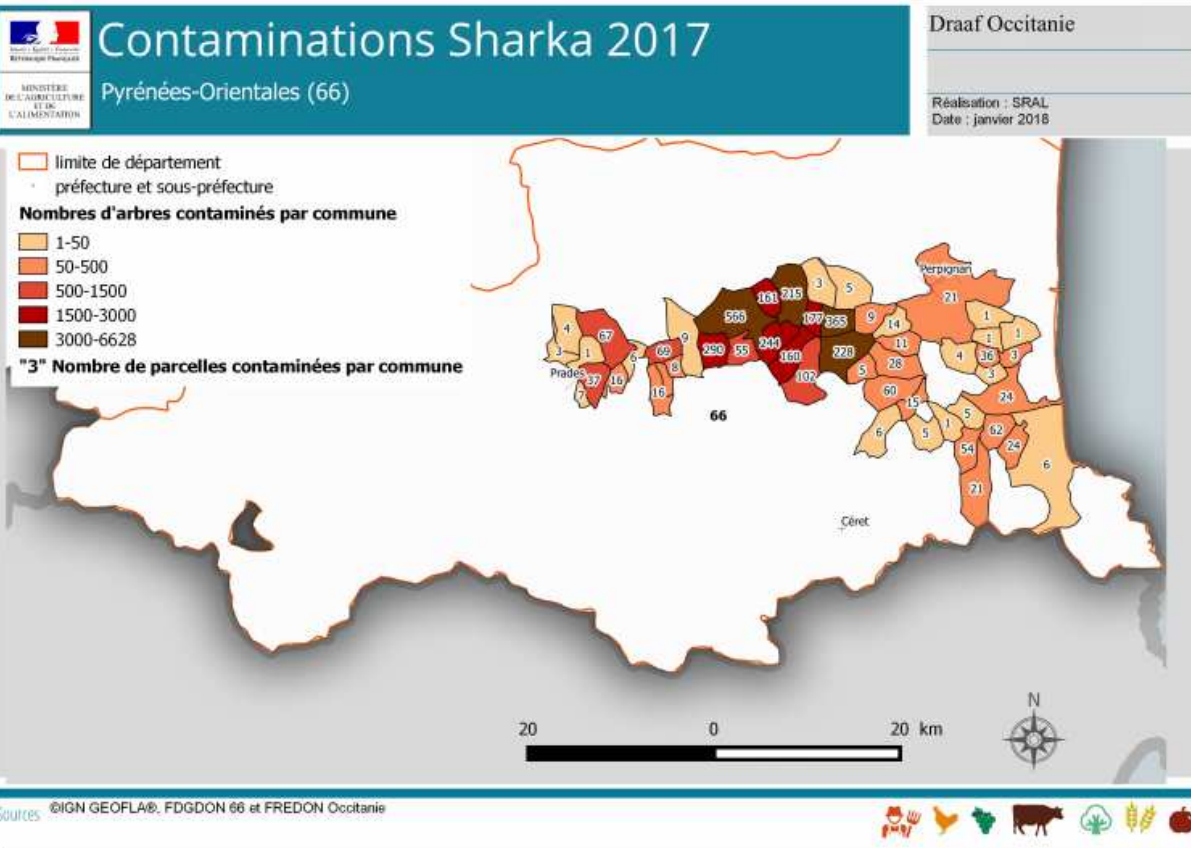
Une baisse des contaminations est toutefois observée en 2017 (- 3% par rapport à 2016 et -12,8% par rapport à 2014 – l'année 2015 ne pouvant pas être prise pour référence en raison des conditions climatiques particulières ayant entraîné une baisse générale des détections en France).

51 communes – 3 507 parcelles sont contaminées (1 938 ha, soit 30% de la surface prospectée au sol).
Communes les plus touchées : Ille sur Têt, St Feliu d'Avall, Millas, Thuir, St Feliu d'Amont, Corbère les Cabannes, Bouleternère, Corbère, Nefiach, Camelas

Le taux moyen de contamination par ha prospecté au sol reste élevé mais est en baisse : 6,31 arbres contaminés par ha au sol prospecté (contre 6,42 en 2016 et 6,57 en 2014). Ce taux est hétérogène entre les communes (0,03 à 17,53 – Cf. détail par commune).

Le seuil d'arrachage des parcelles entières a été relevé à 10% : plus de 119 ha arrachés en 2017.

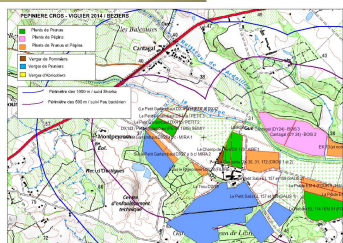
Souche M



Suivi des pépinières et de leur environnement 2017 :

Aucune contamination détectée en pépinière en 2017.

Un seul cas de contamination à moins de 200 m d'un verger donneur de greffons dans le Gard, avec retrait de PPE pour 3 ans :



HERAULT :

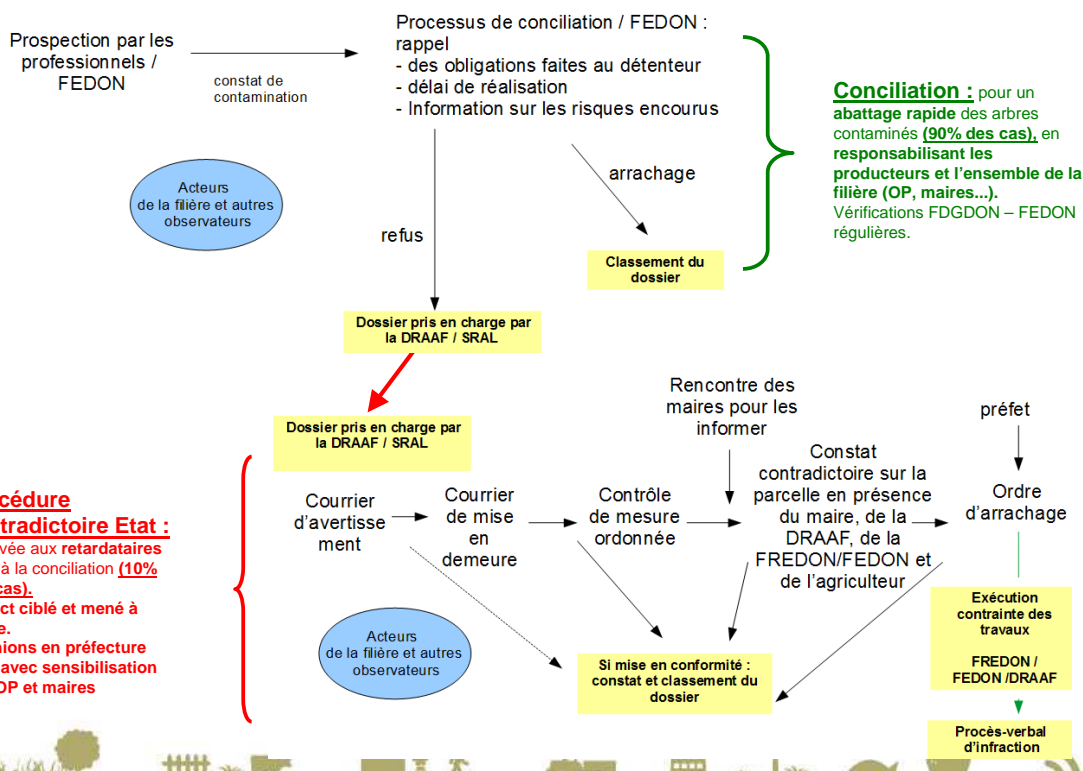
2 communes (Candillargues, Mudaison)
– 2 parcelles sont contaminées (24,3 ha).

0,31 arbres contaminés par ha au sol prospecté

Souche D

	Etablissements producteurs contrôlés (Nbre)	Etablissements concernés par : (Nbre d'arbres contaminés en env. de pépinière)		
		conta en environnement 200 à 1000m	conta en environnement 0 à 200m	conta en parcelle de pépinière
ARIEGE (09)	7			0
AVEYRON (12)	5			0
AUDE (11)	7	0	0	0
GARD (30)	14	3 (13)	1 (1)	0
HTE GARONNE (31)	11			0
GERS (32)	6			0
HERAULT (34)	11	1 (14)	0	0
LOT (46)	5	0	0	0
HTES PYRENEES (65)	1			0
PYR ORIENT (66)	5	2 (31)	0	0
TARN (81)	5			0
TARN ET GARONNE (82)	9	4 (89)	0	0
Total Région	86	10 (147)	1 (1)	0
Commentaire				Suspension du PPE sur un VDG jusqu'en 2020

Sensibilisation et contrainte au strict respect des délais d'abattage poursuivis en 2017 (FDGDON – FREDON et SRAL) :



Sensibilisation et contrainte au strict respect des délais d'abattage poursuivis en 2017 (FDGDON – FREDON et SRAL) :

Procédure contradictoire mise en oeuvre :

1. Début 2017 pour des arrachages 2016 dans le Tarn et Garonne, les Pyrénées Orientales et le Gard auprès de **66 producteurs concernés (1897 arbres) dont tous se sont mis en conformité** 18 après avertissement

+ 30 après MED

+ 7 après rencontre du Maire

+ 1 avant constat de terrain

+ 9 après constat contradictoire de terrain avec le Maire

+ 1 avant arrachage contraint (courant 2017)

2. Tout au long de la saison 2017 dans les Pyrénées Orientales :

Contrôles d'arrachage au terme des 10 jours par la FDGDON66, suivant l'information des contaminations faite aux arboriculteurs.

Pour les **3 567 arbres concernés par un retard :**

Les **47 arboriculteurs retardataires, sur 13 communes**, signalés par la FDGDON66 et relancés par la DRAAF-SRAL (dont 11 convoqués en constat contradictoire en présence des Maires, et un avant arrachage contraint), **se sont mis en conformité.**

et dans le Gard (11 arboriculteurs concernés, dont 5 avec MED).

3. Fin 2017, ce sont 11 producteurs du Tarn et Garonne qui ont reçu une MED (contre 42 pour 2016).



Ordre du jour

- 1) Bilan de la campagne Sharka 2017
- 2) **Organisation de la campagne Sharka 2018, et premiers bilans de printemps**
- 3) Cadre réglementaire / Sharka – mise à jour de l'arrêté préfectoral Occitanie
- 4) Questions diverses



Campagne Sharka 2018 : Objectifs

Environnements pépinières (en zones délimitées et hors zones)

> 2 passages (*financement Etat*) # 900 ha X 2

Zones focales et de sécurité (dont env. pépinières) : # 12 000 ha ZF; 1000 ha ZS

> 1° passage en zones focales et de sécurité
+ confirmation des arbres présumés contaminés par la sharka signalés par les arboriculteurs

> 2° passage, et 3° - 4° en zones focales selon ARP :
Communes très contaminées ...
Jeunes vergers (< 3 ans)

> 2° passage en zone de sécurité selon ARP :
Parcelles découvertes contaminées en 2018...
Jeunes vergers (< 3 ans)

Hors zones délimitées

Zone focale : 1,5 km des foyers

Zone de sécurité : 1 km au delà de la ZF

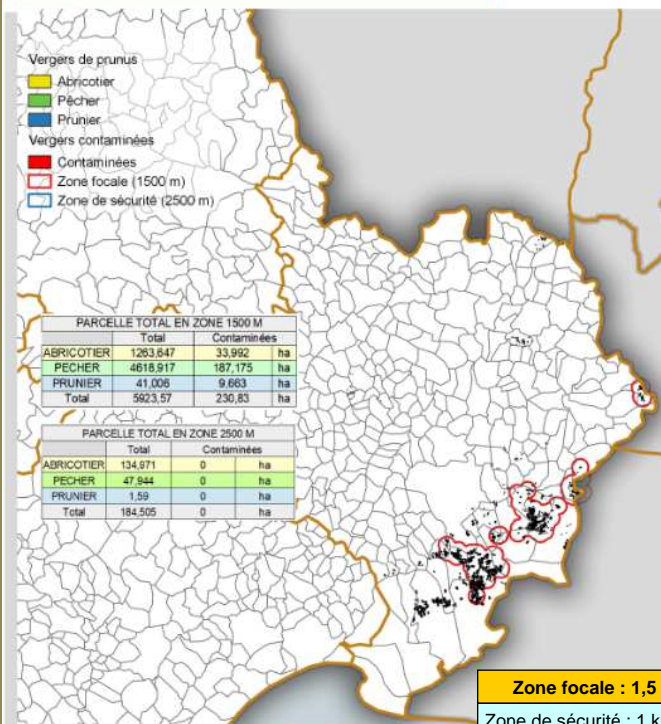


SURVEILLANCE SHARKA 2017

Gard (30)

Draaf Occitanie

Réalisation : FREDON Occitanie
Date : Mars 2018



Zone focale : 1,5 km des foyers

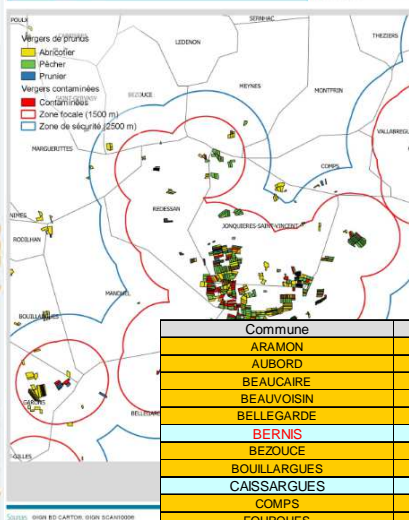
Zone de sécurité : 1 km au delà de la ZF

SURVEILLANCE SHARKA 2017

Gard (30)

Draaf Occitanie

Réalisation : FREDON Occitanie
Date : Mars 2018



Commune	Zonage
ARAMON	Zone focale
AUBORD	Zone focale
BEAUCAIRE	Zone focale
BEAUVOISIN	Zone focale
BELLEGARDE	Zone focale
BERNIS	Zone sécurité
BEZOUCE	Zone focale
BOUILLAGUES	Zone focale
CAISSARGUES	Zone sécurité
COMPS	Zone focale
FOURQUES	Zone focale
GARONS	Zone focale
GENERAC	Zone focale
JONQUIERES-SAINT-VINCENT	Zone focale
MANDUEL	Zone focale
MARGUERITTES	Zone focale
MEYNES	Zone focale
MILHAUD	Zone focale
MONTRIN	Zone focale
NIMES	Zone focale
PUJAUT	Zone focale
REDESSAN	Zone focale
RODILHAN	Zone sécurité
ROQUEMAURE	Zone focale
SAINT-GERVASY	Zone sécurité
SAINT-GILLES	Zone focale
SAUVETERRE	Zone focale
THEZIERES	Zone focale
VALLABREGUES	Zone focale
VILLENEUVE-LES-AVIGNON	Zone focale





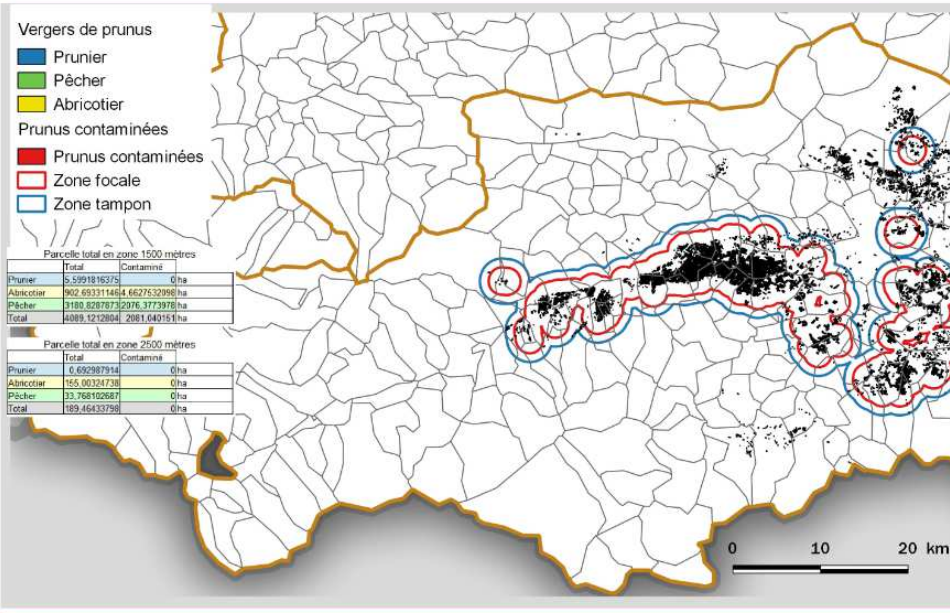
SURVEILLANCE SHARKA 2017

Pyrénées-Orientales

Draaf Occitanie



Réalisation : Mars 2017
Date : Mars 2017



Nom Commun, C.50	Zonage
ALENYA	Zone focale
ARBONSOOLS	Zone focale
ARGELES-SUR-MER	Zone focale
BAGES	Zone focale
BAHO	Zone focale
BAILLETAVY	Zone sécurité
BANYULS-DES-ASPRES	Zone focale
BELESTA	Zone sécurité
BOMPAS	Zone focale
BOULE-DAMONT	Zone focale
BOULETNERRE	Zone focale
BROUILLA	Zone focale
CABESTANY	Zone focale
CAIXAS	Zone sécurité
CAMELAS	Zone focale
CAMPOME	Zone focale
CANET-EN-ROUSSILLON	Zone focale
CANOHES	Zone focale
CASEFABRE	Zone focale
CASTELNOU	Zone focale
CATLLAR	Zone focale
CLAIRA	Zone focale
CLARA	Zone focale
CODALET	Zone focale
CORBÈRE	Zone focale
CORBÈRE-LES-CABANES	Zone focale
CORNEILLA-DE-CONFIT	Zone focale
CORNEILLA-DEL-VERGÈS	Zone focale
CORNEILLA-LA-RIVIERE	Zone focale
ELNE	Zone sécurité
ESPIRA-DE-CONFLANS	Zone focale
ESTOHER	Zone focale
EUS	Zone focale
FILLOLS	Zone focale
FINESTRET	Zone focale
FOURQUES	Zone sécurité
GLORIANES	Zone focale
ILLE-SUR-TET	Zone focale
JOCH	Zone focale
LAROQUE-DES-ALBERES	Zone focale
LATOUR-BAS-ELNE	Zone sécurité
LE SOLER	Zone focale
LLUPIA	Zone focale
LOS MASOS	Zone focale
MAROUXANES	Zone focale
MILLAS	Zone focale
MOLIGU-LES-BAINS	Zone focale
MONTALBA-LE-CHATEAU	Zone sécurité
MONTESCOT	Zone focale
MONTESQUIEU-DES-ALBERES	Zone focale
MOSSET	Zone focale
NEFIACH	Zone focale
ORTAFFA	Zone focale
PALAU-DEL-VIDRE	Zone focale
PRASSA	Zone focale
PERPIGNAN	Zone focale
PEZILLA-LA-RIVIERE	Zone focale
POLLESTRES	Zone focale
PONTELLA	Zone focale
PRADES	Zone focale
RIA-SIRACH	Zone focale
RIGARDA	Zone focale
RODES	Zone focale
SAINT-ANDRE	Zone focale
SAINT-CYPRIEN	Zone focale
SAINTE-COLOMBE-DE-LA-COMMANDERIE	Zone sécurité
SAINT-FELU-D'AMONT	Zone focale
SAINT-FELU-D'AVALL	Zone focale
SAINT-GENIS-DES-FONTAINES	Zone focale
SAINT-HIPPOLYTE	Zone focale
SAINT-JEAN-LASSELLE	Zone focale
SAINT-LAURENT-DE-LA-SALANQUE	Zone sécurité
SAINTMICHEL-DE-LLOTES	Zone focale
SAINTNAZAIRE	Zone focale
SALEILLES	Zone focale
SALSÈS-LE-CHATEAU	Zone focale
SOREDE	Zone focale
TARERACH	Zone sécurité
TAURINYA	Zone focale
TERRATS	Zone focale
THEZA	Zone focale
THUIR	Zone focale
TORDERES	Zone sécurité
TOULOUGES	Zone focale
TRESSERRE	Zone focale
TROUILLAS	Zone focale
VILLELONGUE-DE-LA-SALANQUE	Zone sécurité
VILLELONGUE-DELS-MONTS	Zone focale
VILLEMOLAGUE	Zone focale
VILLENEUVE-DE-LA-RAHO	Zone focale
VILLENEUVE-LA-RIVIERE	Zone focale
VINCA	Zone focale

Sources : ©IGN BD CARTOS®, ©IGN SCAN1000®



Zone focale : 1,5 km des foyers
Zone de sécurité : 1 km au delà de la ZF



Zones focale et de sécurité Tarn et Garonne, Lot, Haute Garonne, Lot et Garonne

Départements

Zones réglementaires fusionnées

Zone focale

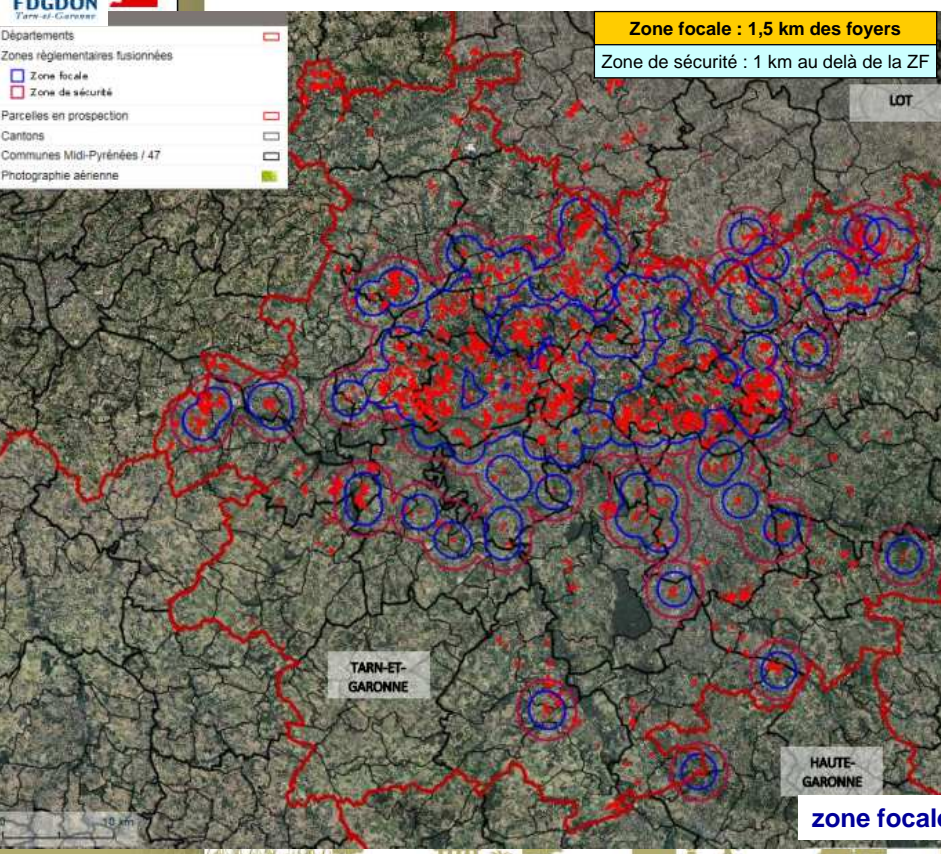
Zone de sécurité

Parcelles en prospection

Cantons

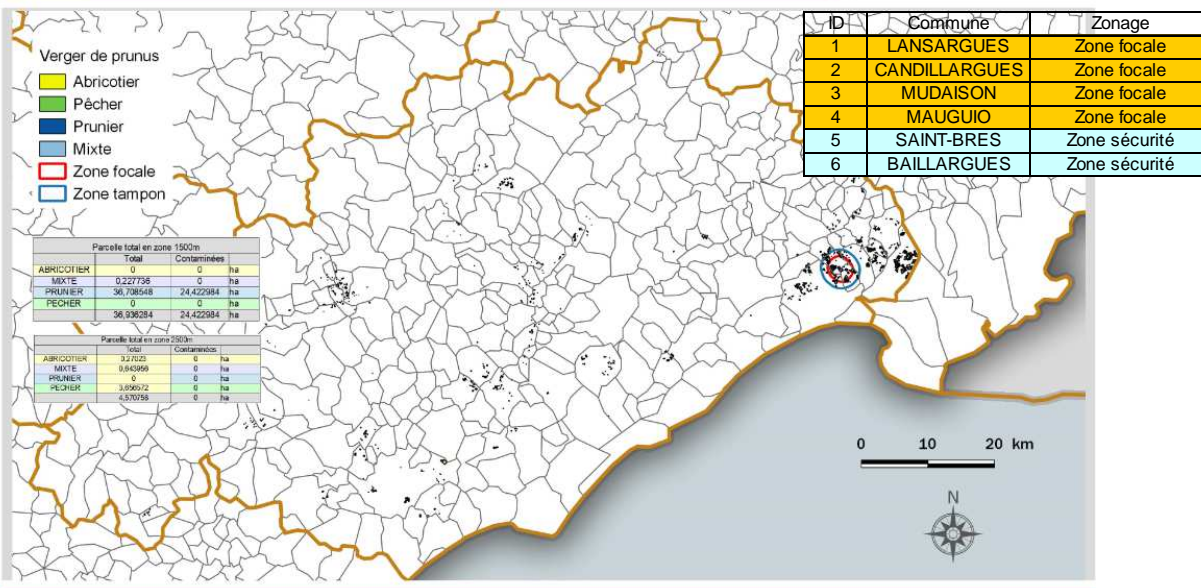
Communes Midi-Pyrénées / 47

Photographie aérienne



Département	Commune	Zonage
Haute Garonne	Villemur sur Tarn	Zone sécurité
Lot	Beffort du Quercy	Zone focale
Lot	Montlauzun	Zone sécurité
Lot et Garonne	Clermont Soubiran	Zone sécurité
Tarn et Garonne	Angeville	Zone focale
Tarn et Garonne	Asques	Zone focale
Tarn et Garonne	Auvillar	Zone focale
Tarn et Garonne	Bressols	Zone focale
Tarn et Garonne	Castelmayran	Zone focale
Tarn et Garonne	Castelsagrat	Zone focale
Tarn et Garonne	Castera Bouzet	Zone sécurité
Tarn et Garonne	Caumont	Zone focale
Tarn et Garonne	Cayriech	Zone sécurité
Tarn et Garonne	Espalais	Zone focale
Tarn et Garonne	Garganvillar	Zone focale
Tarn et Garonne	Golfech	Zone focale
Tarn et Garonne	Labastide de Penne	Zone sécurité
Tarn et Garonne	Lafitte	Zone sécurité
Tarn et Garonne	Le Pin	Zone focale
Tarn et Garonne	Merles	Zone focale
Tarn et Garonne	Monclar de Quercy	Zone focale
Tarn et Garonne	Montjoi	Zone sécurité
Tarn et Garonne	Nohic	Zone focale
Tarn et Garonne	Orgueil	Zone focale
Tarn et Garonne	Pompignan	Zone focale
Tarn et Garonne	Puy-arcouls	Zone focale
Tarn et Garonne	Réaume	Zone focale
Tarn et Garonne	Reynies	Zone focale
Tarn et Garonne	Saint Aignan	Zone focale
Tarn et Garonne	Saint Arrouxem	Zone sécurité
Tarn et Garonne	Saint Loup	Zone focale
Tarn et Garonne	Saint Michel	Zone focale
Tarn et Garonne	Saint Vincent D'Autéjac	Zone focale
Tarn et Garonne	Sainte Juliette	Zone sécurité
Tarn et Garonne	Sistel	Zone sécurité
Tarn et Garonne	Vaissac	Zone sécurité
Tarn et Garonne	Valence d'Agen	Zone focale
Tarn et Garonne	Villebrumier	Zone focale

zone focale : 1981 ha / zone de sécurité : 465 ha



Aude : zones de sécurité à conserver

Zone focale : 1,5 km des foyers
Zone de sécurité : 1 km au delà de la ZF

Les conditions climatiques 2018 (pluie, froid tardif, vent) ont rendu très difficiles les prospections sur fleurs ...

Les prospections sont encore en cours (chiffres très provisoires)

Une occasion de tester une nouvelle formule de prospection encadrée « collective » sur certaines communes des Pyrénées Orientales

Ordre du jour

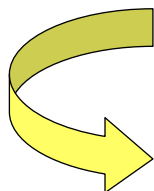
- 1) Bilan de la campagne Sharka 2017
- 2) Organisation de la campagne Sharka 2018, et premiers bilans de printemps
- 3) Cadre réglementaire / Sharka – mise à jour de l'arrêté préfectoral Occitanie**
- 3) Questions diverses



Mise à jour de l'arrêté préfectoral Occitanie

L'existant :

- Arrêté ministériel du 17 mars 2011 modifié
- Arrêté préfectoral Occitanie du 13 juillet 2017 (présenté en CROPSAV du 5 mai 2017)



Actualisation de la liste des communes (zones focale et de sécurité) par département.

Consultation du CROPSAV (section spécialisée santé des végétaux) sur l'AP modifié, par voie électronique





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Ordre du jour

- 1) Bilan de la campagne Sharka 2017
- 2) Organisation de la campagne Sharka 2018, et premiers bilans de printemps
- 3) Cadre réglementaire / Sharka – mise à jour de l'arrêté préfectoral Occitanie
- 4) Questions diverses**

agriculture
.gouv.fr
alimentation
.gouv.fr

